



Commission de la jeunesse

3321 - Soutien aux collectivités locales et aux associations

Activités socio-éducatives en faveur des jeunes du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2013/812

Service gestionnaire :
Service de la jeunesse

Résumé :

Le présent rapport soumet à votre avis la convention de partenariat entre la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, la ville de Sarre-Union et le Département, dans le but d'assurer la poursuite, le soutien et l'accompagnement du centre socioculturel.

Lors de la séance plénière du 12 décembre 2012, le Conseil Général a acté la révision de sa politique de soutien aux centres socio-culturels en approuvant le principe d'un contrat pluriannuel à intervenir dès le 1^{er} janvier 2013 avec chacun des centres.

Un travail de réflexion a été mené dès 2011 entre la CAF, la ville de Strasbourg et le Département, dans le cadre du comité de pilotage inter-financeurs existant à Strasbourg, afin d'améliorer le suivi des 13 centres socio-culturels strasbourgeois. Une démarche identique vous est proposée sur la ville de Sarre-Union.

La convention qui vous est soumise insiste plus particulièrement sur les approches et les attentes partagées, en donnant du comité de pilotage inter-financeurs, une définition précise avec les objectifs suivants :

- Partager les réflexions sur les enjeux auxquels sont confrontés les centres socio-culturels et les espaces de vie sociale y compris au regard de leur action d'accompagnement à la parentalité ;
- Arrêter une stratégie partagée, apporter des réponses coordonnées ;
- Assurer le suivi des projets du centre social de Sarre-Union et en évaluer les effets.

Le principe directeur de cette convention est de préciser l'intérêt commun des financeurs pour les centres socio-culturels et les espaces de vie sociale, en leur reconnaissant une fonction et un rôle social dans les quartiers où ils sont implantés, à savoir :

- Des lieux de proximité à vocation globale, familiale et intergénérationnelle, qui accueillent toute la population en veillant à la mixité sociale ;
- Des lieux d'animation de la vie sociale permettant aux habitants d'exprimer, de concevoir et de réaliser leurs projets.

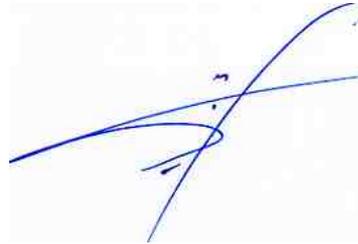
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve la convention relative au suivi inter-financeurs

2013-2014 à conclure entre la CAF, la ville de Sarre-Union et le Département. Elle autorise par ailleurs son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 21/10/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Guy-Dominique KENNEL